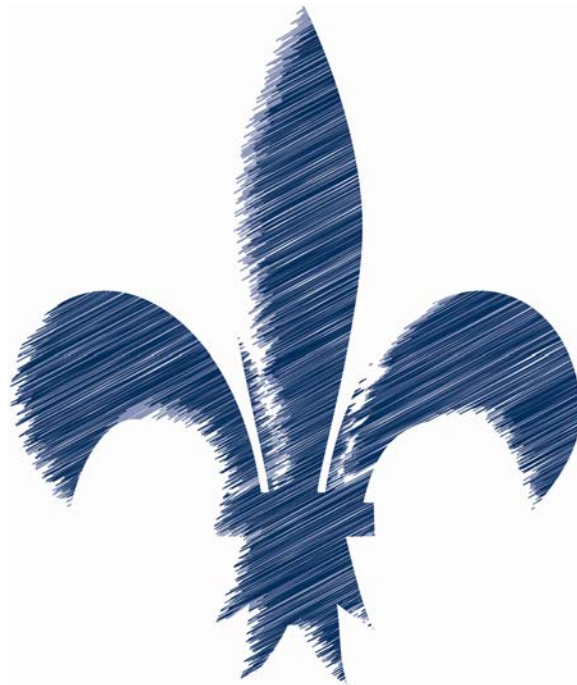


TRANSCRIPTION DE L'AUDIENCE DE

M. Clément Laberge, vice-président principal De Marque

COMMISSION PARLEMENTAIRE
SUR LE PRIX UNIQUE DU LIVRE
ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC



DOCUMENT PRÉPARÉ PAR LA FONDATION LITTÉRAIRE FLEUR DE LYS

**À partir de la version préliminaire du Journal des débats*
de la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec**

Consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé : « Document de consultation sur la réglementation du prix de vente au public des livres neufs imprimés et numériques » tenues par de la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec.

* « Cette version du Journal des débats est une version préliminaire : elle peut donc contenir des erreurs. La version finale du Journal est publiée dans un délai de 2 à 4 mois suivant la date de la séance de la commission. »

Journal des débats

Le mercredi 21 août 2013 - Vol. 43 N° 46

M. Clément Laberge, vice-président principal De Marque

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Donc, nous reprenons nos travaux. Bonjour, M. Laberge. Bienvenue à l'Assemblée nationale. Vous êtes vice-président principal De Marque, donc, vous avez un temps maximal de 10 minutes pour faire votre exposé. Par la suite suivra un échange avec les parlementaires. La parole est à vous, M. Laberge.

Exposé

M. Laberge (Clément) : Merci, Mme la Présidente. Mesdames, messieurs les députés, je suis effectivement vice-président de De Marque, une entreprise de la région de Québec qui œuvre dans le domaine de la distribution de produits éducatifs et culturels numériques depuis plus de 20 ans, et tout spécialement dans la distribution de livres numériques depuis cinq ans. De Marque développe et opère en partenariat avec l'Association nationale des éditeurs de livres, que vous avez entendue lundi, une plateforme de distribution de livres numériques qui permet aux éditeurs québécois de bénéficier de services semblables à ceux dont disposent les plus grands éditeurs au monde. Nous avons investi dans cette plateforme au cours des dernières années plus de 5 millions de dollars, et aujourd'hui la majorité des éditeurs québécois et canadiens français l'utilisent pour rendre disponibles plus de 12 000 livres en version numérique, tant chez les libraires traditionnels que chez Amazon, Apple, Kobo ou d'autres de ce type. La qualité de cette plateforme est aussi reconnue à l'étranger, où plusieurs des plus grands éditeurs français et italiens l'utilisent également.

Nous avons aussi développé, toujours dans une approche partenariale avec les bibliothèques publiques du Québec cette fois-ci, Pretnumerique.ca, une plateforme qui permet de rendre le livre numérique disponible aux usagers de bibliothèque. C'est un service qui connaît d'ailleurs un énorme succès depuis son lancement et qui nous invite à ne pas oublier le rôle des bibliothèques dans l'écosystème du livre numérique.

Je précise d'entrée de jeu que je choisis de limiter mon intervention au cas du livre numérique, parce que je pense que c'est un marché bien différent de celui du livre papier — pas sans relation, mais bien différent — et qu'il faut prendre le temps...

M. Laberge (Clément) : ...je précise, d'entrée de jeu, que j'ai choisi de limiter mon intervention au cas du livre numérique parce que je pense que c'est un marché bien différent de celui du livre papier, pas sans relation, mais bien différent, et qu'il faut prendre le temps aussi de l'expliquer. C'est un marché qui est évidemment encore relativement petit au Québec, mais qui est appelé à croître rapidement et qui sera assurément déterminant pour l'avenir de l'édition québécoise, un marché où il y a peu d'acquis et où presque tout reste à inventer. Je vous présente donc le point de vue d'un entrepreneur, d'un entrepreneur qui évolue dans un domaine où la capacité

d'innover est vitale, qui croit à l'économie de marché, qui croit aux bienfaits de la concurrence, et qui est pourtant favorable au principe de la réglementation du prix des livres numériques. Pourquoi donc?

J'y suis favorable parce que je suis convaincu, comme vous sans doute, plusieurs l'ont exprimé hier et lundi, que l'avènement du livre numérique est une fantastique opportunité pour accroître le rayonnement de notre culture ici et à l'étranger. Une opportunité aussi pour explorer de nouvelles façons de cultiver le goût de la lecture chez les jeunes et les moins jeunes. On aura l'occasion d'en reparler peut-être à la période des questions. Mais, pour y arriver, il faudra plus que des vœux pieux, il faudra être ingénieux et inventer concrètement, dans la réalité, des nouvelles façons pour rejoindre ces lecteurs.

C'est une opportunité historique qui s'accompagne de deux grandes responsabilités. La première nous impose de prendre tous les moyens à notre disposition pour réunir des conditions qui vont permettre à de nouveaux auteurs, de nouveaux éditeurs et de nouveaux diffuseurs de profiter de cet environnement. La seconde responsabilité nous force à faire tout notre possible aussi pour permettre aux acteurs actuels du monde du livre de s'adapter... d'avoir des conditions favorables pour s'adapter, se transformer en réponse à l'évolution des pratiques culturelles des Québécois qui intègrent de plus en plus le numérique, et, parmi ces conditions, il y a sans aucun doute le temps parce que tout ça ne pourra pas se faire du jour au lendemain ni sans aucun investissement de chacun de ses acteurs.

Pour se montrer à la hauteur de ces deux responsabilités, nous devons nous assurer qu'il existe une véritable concurrence entre les différents acteurs de ce nouveau marché qui est le livre numérique, une véritable concurrence entre les nouveaux acteurs et les anciens, entre les petits et les plus gros, une vraie concurrence équitable basée sur l'intérêt à court terme et à long terme des Québécois comme citoyens et comme consommateurs. Donc, il faut, dans ces conditions, s'assurer que les plus puissants ne puissent pas simplement écraser les plus vulnérables en se contentant d'épuiser leurs ressources financières dans le but de préserver un marché à conquérir. Il faut savoir distinguer la concurrence dans une perspective d'économie de marché et l'impitoyable loi du plus fort dont il ne résulterait aucune retombée positive pour la société. Il faut se méfier de l'impression, que j'ai parfois entendue dans les derniers jours, que le livre numérique est un marché presque magique où tout le monde aura naturellement sa chance parce que tout coûterait tellement moins cher. Ce n'est pas ce que nous voyons prendre forme actuellement. Le marché du livre numérique est un marché de plus en plus dominé par quelques acteurs gigantesques dont les ressources financières sont infinies en comparaison de celles des autres acteurs, et en particulier des acteurs dans une situation comme le Québec où même nos plus gros acteurs sont petits en comparaison.

Ces géants se mènent une lutte sans merci à l'échelle mondiale pour s'accaparer le plus rapidement possible un marché qui est appelé à être énorme. On se doute qu'ils le font avec des moyens financiers colossaux, mais il faut aussi et peut-être surtout savoir qu'ils le font en s'appuyant sur des stratégies qui auront des effets néfastes à long terme sur l'existence de la concurrence dans le marché du livre numérique. La stratégie la plus commune chez les géants consiste à attirer les consommateurs en leur offrant des prix coupés sur quelques titres, évidemment toujours les best-sellers, mais pour les retenir aussitôt après dans un environnement

technique incompatible avec ceux de leurs concurrents. Quand un consommateur achète un Kindle, par exemple, l'appareil de lecture d'Amazon, il se trouve aussi à faire, le plus inconsciemment, le choix d'acheter tous ses prochains livres chez ce détaillant parce que tout autre choix lui sera rendu difficile.

Remarquez bien que je ne reproche pas à Amazon, à Apple, à Kobo, à Google ou à d'autres géants, cette stratégie. Ce sont des acteurs très dynamiques dans un marché qu'ils sont prêts... pour lequel ils sont prêts à tout pour capter les consommateurs et répondre, chacun à leur façon, à des besoins des consommateurs. Ils respectent l'ensemble des règles du jeu qui leur sont imposées, alors pourquoi leur reprocher. Mais, si on constate que la lutte...

M. Laberge (Clément) : ...qu'ils sont prêts, pour lesquels ils sont prêts à tout pour capter les consommateurs et répondre, chacun à leur façon, à des besoins des consommateurs et respectent l'ensemble des règles du jeu qui leur sont imposées. Alors, pourquoi leur reprocher? Mais, si on constate que la lutte qu'ils se livrent se fait au détriment des consommateurs, il ne faut pas hésiter à intervenir pour modifier les règles du jeu et rééquilibrer la concurrence de manière à ce qu'elle se fasse dans l'intérêt des consommateurs : c'est même la base de l'économie de marché.

Reste néanmoins à déterminer la meilleure manière de le faire. Je crois personnellement que le moyen le plus efficace de rectifier la situation et de stimuler une concurrence saine dans le domaine du livre numérique serait d'imposer à ces géants une meilleure interopérabilité de leurs différents appareils et des formats qu'ils utilisent pour diffuser les livres numériques. Cela les forcerait à rester compétitifs en tout temps et avec tous les consommateurs, n'en prenant aucun pour acquis. Cela n'apparaît malheureusement pas réaliste dans le contexte actuel.

C'est en faisant ce constat que je considère qu'une réglementation du prix des livres numériques est une alternative intéressante parce qu'il s'agit aussi d'une autre façon de déplacer la concurrence vers l'innovation et la qualité des services, là où la joute sera plus équitable parce qu'elle sera basée sur la matière grise et la connaissance du marché, plutôt que sur la simple comparaison de la poche de chacun, de la profondeur de la poche de chacun.

Soyons donc très clairs : ce n'est pas parce que je souhaite réserver une partie du marché du livre numérique aux libraires indépendants ou aux chaînes québécoises de librairie que je plaide pour cette réglementation du prix des livres numériques. Ce n'est pas, de mon point de vue, une mesure protectionniste, c'est une mesure positive, une mesure progressiste, parce qu'il est crucial et urgent de créer ici des conditions favorables à l'innovation pour ouvrir véritablement le marché du livre numérique et donner la chance à tous ceux qui veulent y participer.

Je pense que la vision qui doit nous guider dans cette réflexion, c'est que, partout sur le Web où il sera question d'un livre, quel que soit son format, il devrait être possible de l'acheter en quelques clics, que ce soit sur le site d'un libraire, de toutes sortes de libraires, sur le site des éditeurs, sur le site de passionnés d'un sujet, sur le site de blogueurs, et pourquoi pas, sur les sites des bibliothèques. Partout, facilement. Et, pour ça, il faudra beaucoup plus que deux ou trois géants dans la vente du livre numérique, il faudra faire appel à l'ingéniosité de tous ceux et celles qui connaissent le mieux les auteurs et les lecteurs québécois.

Franchement, il me semble que la question n'est pas tant de savoir s'il faut réglementer le prix du livre numérique, mais bien de déterminer quelle est la meilleure manière de le faire. Et je pense que, pour ça, il faudra aborder la question un peu différemment de celle qu'on a prise dans le cas du livre imprimé. Parce que ce marché est encore naissant, que son organisation est embryonnaire, bien sûr, mais aussi, et surtout, parce que les particularités du marché du livre numérique permettent des approches qui ne seraient pas réalistes avec le papier. Je propose, pour ma part, que la réglementation confirme essentiellement que c'est l'éditeur qui soit toujours à même de déterminer le prix des livres numériques qu'il publie mais en lui permettant de le faire varier dans le temps aussi souvent qu'il le souhaite dans la mesure où ces changements se répercutent équitablement sur tout le monde. Je pense que cette approche permettra... est-ce que je peux continuer un petit peu ou...

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Est-ce que j'ai... Bien, avec la permission des parlementaires? D'accord. Allez-y.

M. Laberge (Clément) : Je pense que cette approche permettra de mieux tenir compte du travail des auteurs et de reconnaître plus adéquatement le rôle de l'éditeur dans la détermination du prix des livres numériques et qu'elle déplacera le pouvoir de fixer le prix vers ceux qui investissent dans la création. Avec de telles modalités, la réglementation n'impliquera pas que les prix soient plus élevés ni qu'ils correspondent à un pourcentage prédéterminé du prix du livre papier, ni même qu'ils ne puissent y avoir de variation et de réduction de prix à certaines périodes. La réglementation sur le prix du livre numérique ne sera évidemment pas une panacée et il faudra éventuellement revoir beaucoup plus largement le cadre réglementaire et les programmes de soutien à cette industrie. Mais le mieux est souvent l'ennemi du bien et, d'ici à ce qu'il soit possible de revoir tout ça, il me semble que la réglementation du prix des livres numériques est une mesure pragmatique réaliste et peu coûteuse pour rééquilibrer cette concurrence. Pour toutes... Et à l'heure même...

Et même si cette mesure devait avoir un effet éphémère, comme certains le prétendent, je reste convaincu que ça vaudrait la peine de le faire. Il ne faut surtout pas banaliser ce que peut représenter deux, trois, voire cinq années si notre objectif est d'offrir à des entreprises locales le temps nécessaire pour développer de nouvelles compétences et adapter leurs modèles d'affaires.

Pour toutes ces raisons, il me semble que la réglementation du prix des livres numériques est une mesure que ne devraient pas hésiter à appuyer ceux et celles qui croient aux bienfaits de la concurrence et qui disent vouloir miser sur l'innovation pour créer des emplois et générer des retombées...

M. Laberge (Clément) : ...pour toutes ces raisons, il me semble que la réglementation du prix des livres numériques est une mesure que ne devraient pas hésiter à appuyer ceux et celles qui croient aux bienfaits de la concurrence et qui disent vouloir miser sur l'innovation pour créer des emplois et générer des retombées économiques dans les différentes régions du Québec. Et, à défaut de le faire, il faudra bien proposer autre chose concret et rapide, parce que l'expérience montre qu'il est toujours plus simple et moins coûteux de prévenir l'apparition d'un oligopole que de tenter d'en atténuer les effets néfastes par la suite, à plus forte raison dans un secteur aussi important pour l'économie, la culture et l'identité québécoise. Merci.

Échanges avec les membres de la commission

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Merci. M. le député de Saint-Hyacinthe, vous avez la parole.

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) : Merci, Mme la Présidente. Alors, bonjour, M. Laberge. Ma question va être... Dans un premier temps, je vous félicite, là, parce qu'au niveau du livre numérique, je pense que c'est un des premiers exposés qu'on a une vue d'ensemble, là, de ce qui existe ici et de ce qui est disponible aussi pour tout le monde.

Vous parlez beaucoup de la réglementation du prix du livre, là, d'accord, la réglementation du prix du livre numérique, mais vous ne faites pas mention, là, du tout du livre papier, si vous êtes d'accord ou non avec la réglementation pour le livre papier. Et je veux juste savoir quels sont les coûts du numérique versus les coûts du papier — vous faites un pourcentage — pour savoir quel serait le prix juste du numérique par rapport au prix du livre papier? Et quelles seraient aussi les retombées pour les auteurs, pour les écrivains, et tout ça, de passer, de faire le passage? Parce qu'on sait qu'actuellement... on dit... depuis le début de la semaine, on nous disait que c'était entre 3 % et 5 % de gens qui consommaient le livre numérique, mais est-ce que vous avez à peu près les mêmes proportions dans votre... estimées dans votre travail?

M. Laberge (Clément) : Bien, il faut, d'entrée de jeu, rappeler que le marché du livre numérique aujourd'hui est un marché qui est en invention, donc il y a assez peu de cas de figure. Il y a des éditeurs qui ont tenté des approches très larges où tout ce qu'ils publient en papier est publié en numérique en même temps, il y en a qui ont fait d'autres choix, il y en a qui n'ont pas trouvé les moyens de le faire tous à la fois. Donc, il faut vraiment voir qu'on est dans un espace d'expérimentation. Moi, c'est ce qui fait que je trouve que c'est un environnement extraordinaire. Donc, aujourd'hui, le coût pour produire un livre numérique dépend énormément de : est-ce que ce sera un livre numérique seulement, est-ce que ce sera une version numérique d'un livre pour lequel tous les coûts ont été amortis en papier, la révision, etc.? Très variable, et je pense que ça va le rester longtemps. Ce qu'on constate, c'est que les éditeurs aujourd'hui, pour différentes raisons, effectivement, font des prix un peu plus bas, mais pas beaucoup plus bas. Je ne le sais pas comment tout ça va prendre forme, mais il va falloir le voir. Et il faudra certainement que la réglementation tienne compte du fait qu'on est dans un marché qui a besoin de beaucoup de souplesse, néanmoins.

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) : Tout à l'heure, il y a des intervenants qui nous ont mentionné antérieurement que ça pourrait jouer, mettons... le prix du livre numérique pourrait être de 75 %, 65 %. Vous n'avez pas d'idée, vous, comme spécialiste?

M. Laberge (Clément) : D'habitude, ça ressemble à ça, c'est ce qu'on constate aujourd'hui. Ce qu'on constate aujourd'hui, c'est qu'on a commencé il y a quelques années, c'était presque toujours de l'ordre de 75 %, parfois ça baisse. Aujourd'hui, aux États-Unis, on constate souvent 50 %. Mais moi, je ne pense pas que c'est une bonne idée de s'engager dans une voie de réglementer un rapport entre le prix du livre papier et du livre numérique, c'est deux marchés différents, et je pense même qu'une certaine... qu'on peut jouer sur les particularités, un éditeur,

un auteur peuvent jouer sur la coexistence de la version numérique et de la version papier pour faire connaître le livre à des catégories de lecteurs avec des stratégies commerciales différentes.

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) : Vous considérez que c'est plus une complémentarité entre les deux, c'est complémentaire, donc ça peut être... c'est sûr qu'il va avoir... dans l'avenir, ça va glisser plus vers le marché numérique. Maintenant, si vous trouvez que la réglementation apporte beaucoup de bénéfices pour le livre numérique, est-ce que c'est la même... vous avez la même opinion pour la réglementation sur le livre papier, la réglementation qu'on veut apporter présentement aussi?

M. Laberge (Clément) : Moi, j'appuie aussi l'idée de la réglementation dans le monde papier. Mais je maintiens ce que j'ai dit d'entrée de jeu, que c'est deux marchés qui ont des caractéristiques différentes, et ce n'est peut-être pas pour les mêmes raisons et avec les mêmes modalités qu'on doit le faire. Je pense que c'est important dans les deux cas. Mais comme ma présentation était sur le numérique, je reporte à votre attention qu'on est dans une situation où, alors que dans le papier on est à essayer de défendre l'existence de nombreux acteurs pour servir la biodiversité, dans le cas du livre numérique, on est plutôt dans une logique de chercher à créer les conditions pour que cette diversité d'acteurs apparaisse. Donc, c'est deux situations qui sont différentes et qui commandent des modalités, peut-être, légèrement différentes.

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) : Merci.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Merci. M. le ministre...

M. Laberge (Clément) : ...apparaissent. Donc, c'est deux situations qui sont différentes et qui commandent des modalités peut-être légèrement différentes.

Une voix : Merci.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Merci. M. le ministre.

M. Kotto : Vous dites : «Il faut que cette diversité d'acteurs apparaisse dans le numérique, soit la bienvenue déjà. Et merci pour votre contribution. Quid alors de la distribution? Est-ce que c'est un acteur dont le rôle serait amoindri dans la perspective de ce virage?

M. Laberge (Clément) : Dans le cas du livre numérique, il y a quelques années, on a imaginé que les distributeurs allaient disparaître. La réalité, c'est que leur rôle est forcément très différent. Ce n'est pas les mêmes moyens, ce n'est pas les mêmes réalités matérielles. Il reste que le rôle d'un intermédiaire entre des éditeurs qui publient des livres et des points de vente qui ont la charge d'en faire une diffusion directement auprès des lecteurs demeure. Et donc, le rôle est assurément à transformer. Encore une fois, c'est le défi auquel on travaille tous les jours. Mais je ne pense pas que c'est une bonne hypothèse, que de penser que les rôles vont disparaître. Ils vont clairement se transformer. Et c'est cette transformation que, je pense, qu'il faut aujourd'hui que le cadre réglementaire accompagne activement.

M. Kotto : O.K. Vous suggérez une fixation de prix par les éditeurs afin d'assurer que le travail d'auteur soit pris en considération. Est-ce que vous pouvez élaborer?

M. Laberge (Clément) : En fait, de fait, là-dessus, pour aller plus loin que les 10 minutes initiales me permettaient de faire, la réalité dans le livre numérique aujourd'hui au Québec ressemble à celle que je décris. Ça a été brièvement abordé hier dans une autre présentation. Aujourd'hui, de fait, dans le livre numérique, les éditeurs et/ou les distributeurs selon les cas, ont signé avec Amazon, avec Apple, avec Kobo et avec d'autres, et avec des acteurs locaux, des accords qui leur garantissent jusqu'à un certain point que les détaillants vont respecter ces prix. On appelle souvent dans la documentation ces contrats des contrats de mandat ou des contrats d'agence dans lesquels l'éditeur autorise un détaillant à vendre le livre en fonction d'un certain nombre de balises.

Donc, aujourd'hui, on pourrait me dire : Ce que tu décris, ce que tu demandes, c'est la situation actuelle. C'est vrai. Sauf que, d'une part, aujourd'hui, c'est un équilibre qui est assez fragile, qui est vulnérable et qui dépend de la bonne volonté de chacun des acteurs de respecter ce genre d'accord. Et on sait qu'à l'étranger il y a eu des défis à maintenir ces systèmes quand ils n'étaient pas encadrés par une réglementation. Donc, moi, ce que je dis aujourd'hui, c'est qu'il faut formaliser le fait que c'est de cette façon qu'on souhaite fonctionner et que la détermination du prix devrait être le fait de l'éditeur qui est le mieux placé pour tenir compte des accords qu'il a, des contrats qu'il a avec l'auteur, des risques qu'il prend pour initier le livre et de la stratégie commerciale qu'il développera avec ses partenaires, les détaillants.

M. Kotto : O.K. Outre la réglementation, est-ce que vous avez d'autres mesures à me suggérer?

M. Laberge (Clément) : Il y en aurait plusieurs, je l'ai dit tout à l'heure. Je pense que ce sera un très vaste chantier. Et le document sur lequel on est invité à se prononcer ici est assez spécifiquement lié à la réglementation du prix. Néanmoins, dans le cas du livre numérique, je l'ai évoqué dans ma présentation tout à l'heure, il y a certainement des considérations techniques dans lesquelles il faudra s'engager, des questions d'interopérabilité, des questions de mise à disposition de données et de métadonnées pour s'assurer que les systèmes des bibliothèques, des librairies, de l'ensemble de l'écosystème puissent se parler les uns avec les autres. Je pense qu'on aura des préoccupations à faire... On aura des préoccupations à avoir pour s'assurer que tout ça fonctionne bien et qu'on ne crée pas une multitude de lieux clos sur lesquels on n'aura plus aucune prise éventuellement.

M. Kotto : O.K. Une dernière petite question. J'aimerais vous entendre sur la réglementation du livre numérique pour ce qui concerne le livre étranger. Est-ce que vous avez eu, disons, une réflexion là-dessus?

M. Laberge (Clément) : La dynamique aujourd'hui dans le marché, on peut s'interroger si on le souhaite sur l'évolution de tout ça, mais aujourd'hui, dans le cas du livre numérique, c'est que les livres étrangers sont mis à disposition des consommateurs...

M. Laberge (Clément) : ...la dynamique aujourd'hui dans le marché, on peut s'interroger, si on le souhaite, sur l'évolution de tout ça, mais, aujourd'hui, dans le cas du livre numérique, c'est que les livres étrangers sont mis à la disposition des consommateurs québécois à travers des intermédiaires québécois ou des intermédiaires installés au Québec. Je pense qu'il n'y aurait pas de difficulté à ce que ces acteurs contribuent à ce système, d'autant que c'est, je le rappelle en toute transparence, déjà ce qui fonctionne aujourd'hui, mais qu'on cherche à établir comme les règles du jeu officiel de ce marché.

M. Kotto : O.K. Merci.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Merci. Nous allons maintenant du côté de l'opposition officielle. Mme la députée de Laporte.

Mme Ménard : Merci, Mme la Présidente. Bonjour, M. Laberge... Bonjour, M. Laberge. Merci d'être là. Vous venez de mentionner, M. Laberge, que c'est un vaste chantier, quand le ministre vous a demandé : Quelle autre suggestion auriez-vous? Est-ce que vous croyez que l'on devrait réouvrir la loi n° 51, avec les changements qu'il faudrait y apporter?

M. Laberge (Clément) : Ce qui est évident, pour moi, c'est qu'il va falloir qu'on revoie, de façon plus large, le cadre réglementaire dans lequel... puis les programmes de soutien aux différents acteurs de cette industrie-là. Est-ce que la meilleure façon, c'est de passer par une loi additionnelle, par des programmes différents qui se rattachent à la loi n° 51? À ce stade-ci, je pense qu'il est trop tôt pour dire qu'il faut réouvrir la loi n° 51. Si on pouvait l'éviter, je pense que c'est préférable, puis de procéder par des moyens qui s'additionneront. Est-ce que c'est possible? Je ne sais pas. Et c'est un peu ce qui est à la base de ma réponse, en disant que ce sera un vaste chantier. C'est que je pense qu'avant de s'attaquer à ce vaste chantier il faudra qu'on ait fait un exercice plus large que celui auquel on nous convie aujourd'hui sur cette question-là.

Mme Ménard : O.K. Parfait. Merci. Pourriez-vous nous indiquer quel est le coût de production d'un livre numérique, un livre que l'on va mettre en ligne?

M. Laberge (Clément) : Alors, il faut... il faut forcément, pour répondre à cette question-là, faire d'abord une précision. Il y a le cas des livres qui sont publiés et qui seront diffusés simultanément en papier et en numérique et pour lesquels le numérique fait partie d'un plan d'affaires général, où il y aura de la diffusion en papier, il y aura de la diffusion en numérique. Typiquement, et pour tourner les coins un peu... un peu ronds, aujourd'hui, plusieurs éditeurs font le plan d'affaires de la publication d'un livre qui se tient et ils ajoutent des coûts de production à la suite pour publier, faire l'adaptation du livre pour un format numérique. Dans ces cas-là, les coûts, c'est du travail technique de préparation du fichier, de reformatage des images, de réadaptation dans différents formats, parce qu'il faut les livrer à Amazon dans un format, il faut les livrer à un autre libraire dans un autre format, il y a du travail de métadonnées autour du livre pour décrire ce livre-là, il faut le présenter à des nouveaux circuits de commercialisation, donc il y a un coût là-dessus.

Il faut aussi être attentif au fait que, de plus en plus, il y aura des livres qui seront publiés soit exclusivement dans un format numérique ou qui seront publiés, d'abord et avant tout, dans un format numérique et pour lequel il pourra y avoir éventuellement des versions imprimées, mais qui deviendraient la version complémentaire. Dans ces cas-là, il faut être conscient qu'il n'y a pas que des coûts au fait que le livre est numérique. Il faudra continuer de faire la relecture du texte. Il faudra continuer d'accompagner l'éditeur dans tout ça. Il faudra continuer d'imaginer des couvertures. Il faudra... Et donc la... C'est une réponse longue à une question simple, mais c'est pour rendre compte aujourd'hui qu'il y a toujours un piège à présumer que le numérique est un wagon derrière le long train de l'édition papier ou que c'est deux choses distinctes. Il faut vraiment regarder l'édition comme le défi, pour un éditeur, de faire connaître l'oeuvre d'un auteur en adoptant tous les moyens qui sont à sa disposition.

Mme Ménard : O.K. Hier, il y a un autre intervenant qui nous a donné le genre de livre qui est publié en ligne, et je me demande si vous faites le même constat parce qu'il n'y a pas vraiment d'auteurs québécois, c'est plutôt des thrillers qu'il a parlé. Il a même parlé de pornographie. Est-ce que vous faites le même constat? Et, en même temps, quelle action avez-vous posée pour justement avoir des auteurs québécois qui publient en ligne?

M. Laberge (Clément) : Aujourd'hui, la très large majorité des éditeurs québécois publient simultanément ou à peu près leurs livres en version papier et numérique...

Mme Ménard : ...justement avoir des auteurs québécois qui publient en ligne.

M. Laberge (Clément) : Aujourd'hui, la très large majorité des éditeurs québécois publient simultanément ou à peu près leurs livres en version papier et numériques. Ça, il faut... je pense qu'il faut démystifier un peu le fait qu'on aurait un énorme retard là-dessus. Les auteurs y sont, les auteurs ont même été force de dynamisme dans tout ça, même en forçant certains éditeurs en disant : Il faut y aller, on veut rejoindre les nouveaux lecteurs, et ainsi de suite. Évidemment, toutes les catégories de livres ne sont pas... ne font pas face à des clientèles aussi spontanément portées sur le numérique.

Donc, oui, la science-fiction vend spontanément plus. Le polar répond spontanément plus. D'autres documents s'y prêtent moins parce que très illustrés, et donc il n'y a que le iPad qui peut être un bon vecteur. Il y a toutes sortes de réalités différentes. Mais ce qu'on peut d'ores et déjà dire aujourd'hui, de cinq ans d'expérience de diffusion de livres numériques, parce qu'on parle souvent qu'un... on a parlé depuis déjà beaucoup du numérique au futur, je vous rappelle et je vous invite à noter que le livre numérique, c'est aujourd'hui, ce n'est pas demain. Aujourd'hui, il y a des éditeurs qui publient aujourd'hui, demain, il y en aura d'autres. Il y a des libraires qui les diffusent, qui les vendent, il y a des gens qui les achètent. C'est livres-là, on en voit dans toutes les catégories de prix, dans toutes les catégories de livres, de tous types d'auteurs et ils se vendent ici et ils se vendent à l'étranger. Je ne suis pas inquiet de la direction que ça prend et je trouve parfois qu'on entend des vœux pieux en disant : Il faut prendre le train, il faut aller dans le sens du courant. Personne n'est en désaccord avec ça. La question, c'est comment on fait pour que ça se fasse dans un certain ordre, en évitant de faire table rase pour s'adresser au livre numérique comme si le livre papier n'était pas un partenaire dans tout ça? Ce sont deux marchés qui s'adressent à un même besoin de façon différente, en rejoignant différemment des lecteurs

différents, à des moments différents. Parce que l'autre piège dans lequel on tombe souvent, c'est de penser qu'il y a des lecteurs numériques puis des lecteurs pas numériques. Les plus grands lecteurs de livres numériques lisent aussi en papier, et ainsi de suite. Quand on est un lecteur, on s'attarde davantage à ce qu'on lit qu'à la forme que ça prendra.

Mme Ménard : Absolument. Vous avez mentionné — une dernière question — vous avez mentionné que l'apport du numérique dans le marché était d'environ 5 % actuellement. Vos prévisions pour le futur, et sur quelle période?

M. Laberge (Clément) : Alors, sur le 5 %, je remets encore la nuance qu'on est dans un marché en invention. Il y a des éditeurs pour lesquels c'est beaucoup moins, il y a des éditeurs pour lesquels c'est plus, voire le double de ça, au Québec. C'est une moyenne générale, si on veut réfléchir. Ce qu'on observe ailleurs, c'est que ça monte rapidement. Moi, je suis convaincu que, sur un horizon de quatre ou cinq ans, on sera entre 15 %, 20 %, voire un peu plus, 25 %. Et il faut être conscient que même si ce n'était que 15 %, dans l'économie assez fragile de plusieurs acteurs de l'industrie, et je ne parle pas que des libraires, 15 %, c'est beaucoup de lecteurs. Et donc il faut se préoccuper de ça, et voir que cette croissance-là, c'est un potentiel. Je ne le vois pas comme une menace, mais si on n'établit pas les conditions dans lesquelles ça va se passer, bien, ça va être le Far West et puis on va constater les mêmes désordres qu'il y a eu aux États-Unis.

Ça me permet une note en finissant. Souvent, on dit qu'on a un retard, sur les États-Unis par exemple. Moi, je dis : l'objectif, ce n'est pas d'arriver le plus vite possible à la plus grande consommation de livres numériques. C'est que le livre numérique aide à trouver des lecteurs et des nouveaux lecteurs. Que ça prenne deux ans, trois ans, quatre ans, cinq ans pour y arriver, qu'importe. Et, si on peut éviter de perdre des joueurs en cours de route, tant mieux. Donc, si on fonce sur un feu, prendre le temps de faire le tour puis de le contourner pour arriver à bonne destination, ce n'est pas une bête stratégie.

Mme Ménard : Parfait. Bien, merci pour vos bonnes explications. Alors, merci, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Vien) : Merci beaucoup, M. Laberge. Je vous souhaite, chers collègues, bon appétit, et la commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures.

(Suspension de la séance à 12 h 10)